



Refus de vendre un bien immobilier

Par **ludo931**, le **10/02/2009** à **17:09**

Bonjour,
Ma femme et moi avons fait construire une maison en 2006, cette demeure est une résidence secondaire. En 2007 mon épouse quitte le domicile conjugal et nous sommes séparé depuis le mois de mars 2008. Suite à la demande du TGI, nous devons vendre cette maison mais ma femme refuse de signer les papiers de vente. Je suis seul à assumer les coups du crédit et toutes les charges de la maison, ma question est: quel recours ai-je pour lui faire accepter cette vente qui doit se réaliser prochainement?

Par **HUDEJU**, le **10/02/2009** à **21:11**

Bonsoir
Vous devez contacter votre notaire qui effectuera un procès verbal de difficultés qu'il enverra au JAF qui s'occupe de votre divorce car la liquidation doit être effectuée avant le divorce d'après la nouvelle loi, si ne m'abuse.